

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 juin 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Michael BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Jean-Marc COPPOLA - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Marc LOPEZ - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Martine MATTEI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Maxime TOMMASINI - Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Régine GOURDIN - Roland BLUM représenté par Albert GUIGUI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Eugène CASELLI - Sandrine D'ANGIO représentée par Antoine MAGGIO - Patrick GHIGONETTO représenté par Patrick BORE - Roland GIBERTI représenté par Laure-Agnès CARADEC - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Louisa HAMMOUCHE - Laurence LUCCIONI représentée par Daniel HERMANN - Christophe MASSE représenté par Marc LOPEZ - Florence MASSE représentée par Vincent GOMEZ - Guy MATTEONI représenté par Laurent LAVIE - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Lisette NARDUCCI représentée par Michel DARY - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Grégory PANAGOUDIS représenté par Guy PONTOUS - Roland POVINELLI représenté par Janine MARY - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Roger RUZE représenté par Bernard MARTY - Martine VASSAL représentée par Marine PUSTORINO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BAUMANN - Alain CHOPIN.

Signé le 26 Juin 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

FCT 003-160/14/CC

■ Affectation du Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2013 (Budget Principal et Budgets Annexes).

DBP 14/11526/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Selon les textes en vigueur, l'arrêté des comptes de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale est constitué par le vote du compte administratif.

Il permet d'une part, de dégager le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement déterminé après qu'aient été exécutées les dotations aux amortissements et aux provisions, et, d'autre part, de calculer les restes à réaliser en dépenses et/ou en recettes qui seront repris au budget supplémentaire de l'exercice suivant.

La procédure, mise en place par les instructions budgétaires et comptables M14, M4 et dérivées consiste à prévoir dans le budget le résultat de fonctionnement attendu de l'exercice, puis, à le constater lors de l'approbation du compte administratif et à l'affecter en priorité à couvrir le besoin de financement de l'investissement.

Le surplus éventuel peut soit être affecté à l'investissement en dotation complémentaire soit être conservé au fonctionnement.

Les affectations de résultats sont détaillées dans le tableau suivant :

Budgets	Résultat 2013		Résultat de clôture de la section fonctionnement	Résultat de clôture de la section investissement	Reste à réaliser en recettes	Part affectée à l'investissement	Solde à reporter au fonctionnement
	Fonctionnement	Investissement					
PRINCIPAL	32 249 126,86	40 147 952,64	90 690 702,76	-16 989 902,40		16 989 902,40	73 700 800,36
CTD	5 895 254,46	0,00	5 895 254,46	0,00	0,00	0,00	5 895 254,46
TRANSPORT	4 962 362,65	-6 929 210,42	4 962 362,65	-9 506 517,81	4 544 155,16	4 962 362,65	0,00
ASSAINISSEMENT	5 162 586,80	4 505 742,48	13 584 610,31	-5 852 199,34		5 852 199,34	7 732 410,97
EAU	2 345 583,53	-6 461 057,90	13 234 021,02	-8 056 420,30	0,00	8 056 420,30	5 177 600,72
PORTS	1 840 470,97	-799 236,22	1 328 924,79	-799 236,22	0,00	799 236,22	529 688,57
MIN	-182 608,93	-5 355,76	-182 608,93	199 531,40	0,00	0,00	-182 608,93
CREMATORIUM	379 465,87	1 739 470,34	1 484 218,70	263 592,50	0,00		1 484 218,70
OPERATIONS AMENAGEMENT	437 780,28	-725 012,92	-206 745,18	0,00	0,00	0,00	-206 745,18

Le vote du budget primitif 2014 ayant fait l'objet d'une reprise anticipée des résultats pour le budget principal et le budget annexe Collecte et Traitement des Déchets conformément à la délibération FCT 001-064/14/CC du 25 avril 2014, les affectations sont les suivantes :

Signé le 26 Juin 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014

Budget principal :

Le résultat excédentaire de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2013, soit 90 690 702,76 euros est destiné à couvrir le déficit de la section d'investissement d'un montant de 16 989 902,40 euros.

Le reliquat de 73 700 800,36 euros est conservé en section de fonctionnement.

Collecte et traitement des déchets :

Le résultat positif de clôture de fonctionnement de 5 895 254,46 euros, est conservé en section de fonctionnement.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- Les instructions comptables M4 et dérivées ;
- Le vote du compte administratif.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'affecter les excédents de fonctionnement du budget principal et des budgets annexes Collecte et Traitement des Déchets, du Transport, de l'Assainissement, de l'Eau et des Ports de plaisance constatés à la fin de l'exercice 2013.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvés les résultats de l'exercice 2013 inscrits au budget primitif 2014, ainsi que les affectations du budget principal et du budget annexe Collecte et Traitement des Déchets inscrits dans la délibération de l'approbation du budget primitif 2014 FCT 001-064/14/CC du 25 avril 2014.

Article 2 :

Est affecté l'excédent de fonctionnement des budgets annexes du Transport, de l'Assainissement, de l'Eau et des Ports de plaisance :

Transport :

Le résultat positif de clôture de fonctionnement de 4 962 362,65 euros, est destiné à couvrir le déficit de la section d'investissement d'un montant de 9 506 517,81 euros, qui s'établit, après correction des restes à réaliser en recettes de 4 544 155,16 euros à un montant de 4 962 362,65 euros.

Signé le 26 Juin 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014

Cette affectation donnera lieu à l'issue du vote du budget supplémentaire 2014 à l'émission d'un titre de recette d'un montant de 4 962 362,65 euros imputé en recette d'équipement sur la nature 1068 «Autres Réserves ».

Assainissement :

Le résultat positif de clôture de fonctionnement de 13 584 610,31 euros, est destiné à couvrir le déficit de la section d'investissement ressortant des résultats de clôture de l'exercice 2013 à 5 852 199,34 euros.

Cette affectation donnera lieu à l'issue du vote du budget supplémentaire 2014 à l'émission d'un titre de recette d'un montant de 5 852 199,34 euros imputé en recette d'équipement sur la nature 1068 «Autres Réserves ».

Le reliquat de 7 732 410,97 euros sera reporté en section de fonctionnement.

Eau :

Le résultat positif de clôture de fonctionnement de 13 234 021,02 euros, est destiné à couvrir le déficit de la section d'investissement ressortant des résultats de clôture de l'exercice 2013 à 8 056 420,30 euros.

Cette affectation donnera lieu à l'issue du vote du budget supplémentaire 2014 à l'émission d'un titre de recette d'un montant de 8 056 420,30 euros imputé en recette d'équipement sur la nature 1068 «Autres Réserves ».

Le reliquat de 5 177 600,72 euros sera reporté en section de fonctionnement.

Ports de plaisance :

Le résultat positif de clôture du fonctionnement de 1 328 924,79 euros est destiné à couvrir le déficit de la section d'investissement ressortant des résultats de clôture de l'exercice 2013 pour un montant de 799 236,22 euros.

Cette affectation donnera lieu à l'issue du vote du Budget supplémentaire 2014 à l'émission d'un titre de recette d'un montant de 799 236,22 euros imputé en recette d'équipement sur la nature 1068 «Autres Réserves ».

Le reliquat de 529 688,57 euros sera reporté en section de fonctionnement.

Article 3 :

Sont approuvés les résultats de l'exercice 2013 pour les budgets annexes du Crématorium, du Marché d'Intérêt National et des Opérations d'aménagement :

Crématorium :

La section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 1 484 218,70 euros, qui sera reporté au compte 002 au budget supplémentaire 2014.

La section d'investissement présente un excédent de clôture de 263 592,50 euros, qui sera reporté au compte 001 au budget supplémentaire 2014.

Marché d'Intérêt National :

La section de fonctionnement présente un déficit de clôture de 182 608,93 euros, qui sera reporté au compte 002 au budget supplémentaire 2014.

Signé le 26 Juin 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014

La section d'investissement présente un excédent de clôture de 199 531,40 euros, qui sera reporté au compte 001 au budget supplémentaire 2014.

Opérations d'aménagement :

La section de fonctionnement présente un déficit de clôture de 206 745,18 euros, qui sera reporté au compte 002 au budget supplémentaire 2014.

La section d'investissement présente un résultat de clôture de 0,00 euros.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
aux Finances et Budget

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement et maîtrise des coûts

Jean MONTAGNAC

Roland BLUM

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER